



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4561

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension de l'installation communale d'éclairage public le long de la rue des Louvières et voie Nouvelle

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VORAY-SUR-L OGNON

Maître d'ouvrage du projet : Commune de VORAY-SUR-L OGNON

Maître d'œuvre du projet : SIED 70

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

-
-
- Rue des Louvière
- Voie Nouvelle

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Commune de VORAY-SUR-L OGNON
- Direction Départementale des Territoires
- FRANCE TELECOM
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune de VORAY-SUR-L OGNON
B 4561 - Extension de l'installation communale d'éclairage public le long de la rue des Louvières et voie Nouvelle

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de VORAY-SUR-L OGNON, de type rurale, se situe à environ 34 km au Sud de Vesoul. La zone des travaux se situe le long de la Rue des Louvière.

La commune de VORAY-SUR-L OGNON présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Eglise (Arrêté du 14/08/1945)

2) Justifications des travaux

Les travaux pourront consister en :

- une extension souterraine de l'installation communale d'éclairage public longue d'environ 180 mètres dans une gaine mise à disposition du SIED70 ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 2 ensembles d'éclairage public thermolaqués composés chacun de :
 - un mât droit cylindro-conique en acier galvanisé de hauteur 6m épaisseur 4mm ;
 - un luminaire d'éclairage public fonctionnel avec lampe tubulaire claire culot E27 SHP de 70W.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment la norme UTE C17-200 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les installations d'éclairage public et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).